

DOSSIER INSCRIPTION FOD

CNAM ALSACE

CENTRE DE MULHOUSE

A remettre le 22 septembre 2010 dernier délai

A LIRE ATTENTIVEMENT !!

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont à régler en une seule fois.

- **Droit Individuel de Base (DIB)** : d'un montant de 120 € (*ces droits restent définitivement acquis par le CNAM*).
- **Droits d'inscription aux enseignements** à acquitter lors de l'inscription pour chaque enseignement selon les tarifs indiqués sur la fiche d'inscription.

- *Le suivi des enseignements en formation à distance nécessite de savoir utiliser un ordinateur muni d'un accès internet et son navigateur et de se connecter régulièrement en travaillant les séquences de cours.*
- *L'inscription FOD est possible pour les enseignements figurant sur la fiche d'inscription jointe ; pour d'autres cours, choisir le centre dispensateur.*

ATTENTION

- **L'inscription au CNAM ne confère pas le statut d'étudiant.**
- **Les auditeurs s'inscrivant en présentiel et en FOD ne payent qu'une seule fois le Droit Individuel de Base.**
- Aucune convocation individuelle ne sera envoyée pour le début des cours. Se présenter aux jours, heures et lieux indiqués sur la liste prévisionnelle des enseignements.

ASPECTS PRATIQUES

La formation en FOD est diffusée par un centre dispensateur par exemple celui de Champagne-Ardenne.

- **Codes d'accès** :
 - Ils sont communiqués par le centre dispensateur, afin de pouvoir vous connecter sur la plate-forme PLEIAD pour suivre les séances de cours ;
 - **En cas de difficulté de connexion, prendre contact avec le centre dispensateur ;**
 - **Les convocations aux examens FOD, vous seront envoyées par mail par notre correspondante FOD, Madame Gisèle LAUTIE.**

EXAMEN - CONTROLE DE CONNAISSANCES

- Chaque enseignement donne lieu à un contrôle de connaissances soit par un contrôle continu (examens partiels...), soit par un examen annuel, soit par combinaison de ces procédés.
- Tout auditeur inscrit à un enseignement (cours ou TP), c'est-à-dire ayant payé son inscription, est automatiquement inscrit à l'examen correspondant. Se munir d'une pièce d'identité pour chaque examen.
- La première session d'examens a lieu en février pour les enseignements du 1^{er} semestre, en juin pour ceux du 2nd semestre; la seconde session (rattrapage) a lieu en septembre. Les auditeurs ayant obtenu une note finale égale ou supérieure à 10/20 sont déclarés admis.
- Les résultats des examens sont mis en ligne sur la plate-forme PLEIAD par le centre dispensateur.
- Les attestations de réussite aux enseignements seront envoyées après validation du jury.

IMPORTANT : *Les examens des cours suivis en FOD ont lieu dans la mesure du possible en Alsace sur le site Mulhouse ou de Colmar sauf pour les enseignements nécessitant du matériel spécifique (ordinateur, visioconférence...)* ; *dans ce cas, les épreuves ont lieu au centre dispensateur.*

ABANDON DE FORMATION

En cas d'abandon de la formation, veuillez prévenir le secrétariat par lettre recommandée et vous référer à l'article 12 du contrat de formation professionnelle que vous aurez signé et lu attentivement.

le **cnam**
Alsace

INSCRIPTIONS

Retourner le dossier à l'administration du CNAM (Cnam Alsace – 61 rue Albert Camus – 68200 MULHOUSE):

Avant le mercredi 22 septembre 2010

La mise en ligne des cours se fera au courant du mois d'octobre (date différente selon le centre dispensateur). Durant la période d'inscription :

- le CNAM assurera une permanence les samedis 11 et 18 septembre 2010, de 9h à 12h
- des réunions d'information se tiendront à 10h dans la salle séminaire de l'IUT de Mulhouse.

CONTENU DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Tout dossier resté incomplet au 31 octobre 2010, sera considéré comme nul et l'auditeur en question ne pourra pas passer les examens correspondants.

FORMULAIRES A REMPLIR ET PIECES A JOINDRE:

Pour une première inscription au Cnam Alsace:

- La fiche de renseignements ;
- Deux exemplaires de la fiche d'inscription aux unités d'enseignement ;
- Deux exemplaires du contrat de formation professionnelle (si inscription à titre individuel) ;
- L'engagement de financement (si inscription dans le cadre d'une convention avec votre entreprise) ;
- Deux photos d'identité ;
- Pièces justifiant de votre situation professionnelle : dernier bulletin de salaire ou inscription Pôle Emploi (historique demandeur d'emploi du mois en cours), et dans tous les cas, **éléments justifiant des 18 mois d'expérience professionnelle** ;
- Un chèque correspondant aux droits d'inscription (chèque libellé à l'ordre de l'ARCNam Alsace) ;
- Le cas échéant, un chèque à part pour l'adhésion à l'ARCNam Alsace.

Pour une réinscription :

- La fiche de renseignements ;
- Deux exemplaires de la fiche d'inscription aux unités d'enseignement ;
- Deux exemplaires du contrat de formation professionnelle (si inscription à titre individuel) ;
- L'engagement de financement (si inscription dans le cadre d'une convention avec votre entreprise) ;
- Pièces justifiant de votre situation professionnelle : dernier bulletin de salaire ou inscription Pôle Emploi (historique demandeur d'emploi du mois en cours), et dans tous les cas, **éléments justifiant des 18 mois d'expérience professionnelle** ;
- Un chèque correspondant aux droits d'inscription (chèque libellé à l'ordre de l'ARCNam Alsace) ;
- Le cas échéant, un chèque à part pour l'adhésion à l'ARCNam Alsace.

Si vous êtes étranger : (1^{ère} inscription ou réinscription)

- Carte de séjour ou récépissé *en cours de validité* portant la **mention "salarié"**
- Pour les étudiants : photocopie de la carte de séjour portant la **mention "étudiant"** et inscription pour l'année en cours à l'université.

CONTACTS :

03 89 42 67 09 ou contact68@cnam-alsace.fr

Cnam Alsace
61 rue Albert Camus
68200 MULHOUSE

Photo


FICHE DE RENSEIGNEMENTS


NOM Prénom Sexe

NOM de jeune fille Date de naissance

Dép^t de naissance (*chiffre*) Lieu de naissance Nationalité

ADRESSE N° Rue

Code Postal Ville  Personnel

 Portable E-mail

PROFESSION ACTUELLE

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- | | |
|---|--|
| (21) Artisans | (45) Professions intermédiaires adm. (fct° publiq) |
| (22) Commerçants et assimilés | (48) Contremaîtres, Agents de Maîtrise |
| (23) Chefs d'entreprise (de 10 salariés ou +) | (52) Employés civils, agent de service (fct° publiq) |
| (31) Professions libérales | (53) Policiers et militaires |
| (33) Cadres de la fonction publique | (54) Employés administratifs d'entreprise |
| (37) Cadres adm. et commerciaux d'entreprise | (55) Employés de commerce |
| (38) Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise | (62) Ouvriers qualifiés de type industriel |
| (42) Professeurs des écoles | (84) Retraité, étudiant, autres |

TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL

- | | | |
|-----------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| (AID) Contrats aidés (CAE, CIE..) | (CES) CES | (CDI) Contrat à durée indéterminée |
| (ALT) Contrat en alternance | (CIV) Contrat CIVIS | (INT) Contrat d'intérim |
| (CDD) Contrat à durée déterminée | (EMJ) Emploi jeune | |

DUREE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE Année(s) et/ou Mois

STATUT PROFESSIONNEL

- | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 1 Salarié | 5 Mobilisation | 9 Autre situation (maladie...) |
| 2 Aide-Familial | 6 Préqualification | 10 Situation inconnue |
| 3 Indépendant ou employeur | 7 Qualification | 11 Formation |
| 4 Demandeur d'emploi | 8 Inactif (retraité, étudiant) | 12 Prépa Concours |

TYPE DE REMUNERATION

- | | | |
|-------------------------|--|-------------------------------------|
| (N) Pas de rémunération | (1) Assedic | (4) Congé parental |
| (R) Région | (2) Formation professionnelle (Livre IX) | (5) Forfait régional de défraiement |
| (X) Autre | (3) Minima social | (6) Rémunération par l'employeur |


MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

- | | |
|-------------------------|--|
| 01 Proposition ANPE/ML | 04 Plan de formation entreprise |
| 02 Démarche personnelle | 05 Accompagnement contrat aidé |
| 03 DIF du salarié | 06 Convention de reclassement personnalisé |

DERNIER DIPLOME OBTENU AVANT VOTRE ENTREE AU CNAM (indiquer intitulé ou spécialité du diplôme)

- | | |
|--|---|
| 1 Niv I. DESS, DEA, Ingénieur, Master ou au-delà | 5 Niv V BEP, CAP, Certificat CFPA |
| 2 Niv II Licence, maîtrise | 6 Niv VI Inférieur au BEP/CAP, |
| 3 Niv III BTS, DUT | 0 Pas de niveau, Sans diplôme |
| 4 Niv IV Baccalauréat, BT ou équivalent..... | |

COORDONNEES PROFESSIONNELLES ou IDENTIFIANT ANPE

E-mail 

Dénomination de l'entreprise

Adresse

Code postal Ville

Taille de la structure : 1 Inférieur à 5 2 de 5 à 9 3 de 10 à 19 4 de 20 à 50 5 Plus de 50 (personnes)

Comment avez-vous connu le CNAM ?

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

le **cnam**
Alsace

Inscription à titre individuel

Entre l'ARCnam Alsace, 61 Avenue Albert Camus, 68100 MULHOUSE, n° Siret 452 637 101 00018, organisme de formation enregistré sous le numéro d'existence n° 42 68 01260 68, représenté par Monsieur François BERTRAND, directeur régional, d'une part,

et Mme / Mlle / M. :

né (e) le : à :

Ci-après dénommé "l'auditeur", demeurant :

ARTICLE 1er : Le Cnam et l'ARCnam Alsace

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) est un organisme public d'enseignement supérieur, régi par le décret 88-413 du 22 avril 1988. L'ARCnam Alsace est, pour l'Alsace, le centre régional du Conservatoire National des Arts et Métiers. C'est un centre d'enseignement public conforme au décret 89-108 du 20 février 1989. Il a pour vocation de mettre en œuvre, au profit du public régional, les formations professionnelles continues du Cnam.

ARTICLE 2 : Objet du présent contrat et droits afférents

L'auditeur s'inscrit à titre individuel auprès de l'ARCnam Alsace en vue de suivre des formations dans le cadre d'une ou plusieurs unités d'enseignement du Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam), pour l'année universitaire 2010-2011. Les éléments et droits d'inscription, objet du présent contrat sont renseignés sur le document dans l'annexe appelée « fiche d'inscription ». L'inscription ne confère pas le statut d'étudiant.

ARTICLE 3 : Pré-requis de qualification

L'inscription à ces formations suppose un niveau de qualification indiqué sur les documents d'information mis à disposition de l'auditeur préalablement à son inscription.

ARTICLE 4 : Information de l'auditeur

L'auditeur reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat, des contenus et objectifs des formations, par les documents d'information mis à sa disposition par l'ARCnam Alsace.

ARTICLE 5 : Délivrance des unités d'enseignement et diplômes

Sous condition de réussite aux examens, les formations sont sanctionnées par la délivrance d'unités d'enseignement, affectées de crédits transférables et capitalisables, matérialisées par une « attestation de réussite ».

La capitalisation de ces unités d'enseignement pourra permettre à l'auditeur de postuler aux diplômes délivrés par le Cnam.

ARTICLE 6 : Organisation des cours

La formation s'appuie sur les moyens pédagogiques et techniques suivants : cours, travaux pratiques, plateformes d'enseignement à distance, studios de cours, travaux dirigés, selon une organisation (horaires, lieu de formation, enseignants, ...) mise en œuvre par l'ARCnam Alsace, dans le cadre des règlements du Conservatoire National des Arts et Métiers.

ARTICLE 7 : Délai de rétractation

Dans le délai de dix (10) jours à compter de la signature du contrat, l'auditeur peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : Tarification et acquittement des droits

Pour déterminer les droits afférents à l'inscription, la tarification applicable dépend du statut de l'auditeur.

S'il est actif, demeure en France hors DOM-TOM, et présente au moins 18 mois d'expérience professionnelle à temps plein, il bénéficie du tarif soutenu par la Région Alsace, lequel est différencié selon que l'auditeur est en emploi ou en recherche d'emploi.

A défaut de satisfaire aux conditions ci-dessus, c'est le tarif individuel réduit qui s'applique (retraité, étudiant, etc.).

L'auditeur s'engage à fournir tous les éléments nécessaires demandés par l'ARCnam Alsace visant à déterminer le tarif applicable.

Dans tous les cas l'ARCnam Alsace percevra un « Droit Individuel de Base » quel que soit le nombre d'unités d'enseignement prises en inscription.

L'acquittement des droits sera effectué par chèque établi à l'ordre de l'ARCnam Alsace. L'auditeur peut assister aux cours ou se présenter aux examens seulement après avoir rempli ses obligations de paiement.

ARTICLE 9 : Subventions relatives aux formations et obligations induites pour l'auditeur

Si l'auditeur bénéficie du tarif Région Alsace, il prend acte du fait que les formations dispensées dans le cadre du présent contrat lui confèrent les obligations suivantes qu'il accepte :

- La présence de l'auditeur à tous les cours est nécessaire. En cas d'absence de l'auditeur à un cours, celui-ci devra remettre un justificatif d'absence.
- L'auditeur est tenu de signer la feuille de présence présentée par l'enseignant lors de chaque séance.
- L'auditeur s'engage à répondre à l'évaluation de formation qui lui sera demandée à la fin de chaque session (et ses coordonnées sont communiquées à la Région Alsace pour une éventuelle évaluation téléphonique).

ARTICLE 10 : Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour la durée de l'année universitaire, à partir du 27 septembre 2010, avec, comme date de fin, la date de publication des résultats d'examen de rattrapage, en septembre 2011.

ARTICLE 11 : Modification du contrat par l'auditeur

L'auditeur peut modifier le présent contrat relativement aux unités d'enseignement prises en inscription.

Ces modifications feront l'objet d'un avenant au présent contrat.

En cas d'annulation de l'inscription à des sessions de formation ayant débuté à la date d'annulation, l'intégralité du montant des droits d'inscription reste définitivement acquis à l'ARCnam Alsace.

ARTICLE 12 : Résiliation du contrat par l'auditeur

L'auditeur peut résilier le présent contrat par courrier recommandé avec accusé de réception.

Auquel cas, le montant du Droit Individuel de Base reste définitivement acquis à l'ARCnam Alsace, ainsi que l'intégralité du montant des droits d'inscription aux sessions de formations ayant débuté à la date de résiliation.

ARTICLE 13 : Annulation de formation par l'ARCnam Alsace

En cas de force majeure résultant de l'indisponibilité de moyens pédagogiques et techniques (enseignants, locaux, matériels, ...) l'ARCnam Alsace pourra décider de ne pas assurer toutes ou partie des formations objets du présent contrat.

De même, s'il s'avérait que le nombre d'auditeurs inscrits à une formation n'était pas suffisant, l'ARCnam Alsace se réserve la possibilité de ne pas assurer ladite formation. Dans les deux cas précités d'annulation de formation, l'auditeur sera remboursé intégralement des sommes afférentes versées. En outre, l'auditeur ne pourra demander aucun dédommagement à l'ARCnam Alsace, pour quelque raison que ce soit, au titre des annulations de formation.

ARTICLE 14 : Informatique et liberté

En application de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, l'auditeur peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait dans tout fichier à l'usage de l'ARCnam Alsace. Ce droit d'accès peut être exercé au siège de l'ARCnam Alsace.

Fait **en double exemplaire** à

Le Directeur régional de l'ARCnam Alsace
François BERTRAND

en date du

L'Auditeur
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

le **cnam**
Alsace

Inscription à titre individuel

Entre l'ARCnam Alsace, 61 Avenue Albert Camus, 68100 MULHOUSE, n° Siret 452 637 101 00018, organisme de formation enregistré sous le numéro d'existence n° 42 68 01260 68, représenté par Monsieur François BERTRAND, directeur régional, d'une part,

et Mme / Mlle / M. :

né (e) le : à :

Ci-après dénommé "l'auditeur", demeurant :

ARTICLE 1er : Le Cnam et l'ARCnam Alsace

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) est un organisme public d'enseignement supérieur, régi par le décret 88-413 du 22 avril 1988. L'ARCnam Alsace est, pour l'Alsace, le centre régional du Conservatoire National des Arts et Métiers. C'est un centre d'enseignement public conforme au décret 89-108 du 20 février 1989. Il a pour vocation de mettre en œuvre, au profit du public régional, les formations professionnelles continues du Cnam.

ARTICLE 2 : Objet du présent contrat et droits afférents

L'auditeur s'inscrit à titre individuel auprès de l'ARCnam Alsace en vue de suivre des formations dans le cadre d'une ou plusieurs unités d'enseignement du Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam), pour l'année universitaire 2010-2011. Les éléments et droits d'inscription, objet du présent contrat sont renseignés sur le document dans l'annexe appelée « fiche d'inscription ». L'inscription ne confère pas le statut d'étudiant.

ARTICLE 3 : Pré-requis de qualification

L'inscription à ces formations suppose un niveau de qualification indiqué sur les documents d'information mis à disposition de l'auditeur préalablement à son inscription.

ARTICLE 4 : Information de l'auditeur

L'auditeur reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat, des contenus et objectifs des formations, par les documents d'information mis à sa disposition par l'ARCnam Alsace.

ARTICLE 5 : Délivrance des unités d'enseignement et diplômes

Sous condition de réussite aux examens, les formations sont sanctionnées par la délivrance d'unités d'enseignement, affectées de crédits transférables et capitalisables, matérialisées par une « attestation de réussite ».

La capitalisation de ces unités d'enseignement pourra permettre à l'auditeur de postuler aux diplômes délivrés par le Cnam.

ARTICLE 6 : Organisation des cours

La formation s'appuie sur les moyens pédagogiques et techniques suivants : cours, travaux pratiques, plateformes d'enseignement à distance, studios de cours, travaux dirigés, selon une organisation (horaires, lieu de formation, enseignants, ...) mise en œuvre par l'ARCnam Alsace, dans le cadre des règlements du Conservatoire National des Arts et Métiers.

ARTICLE 7 : Délai de rétractation

Dans le délai de dix (10) jours à compter de la signature du contrat, l'auditeur peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : Tarification et acquittement des droits

Pour déterminer les droits afférents à l'inscription, la tarification applicable dépend du statut de l'auditeur.

S'il est actif, demeure en France hors DOM-TOM, et présente au moins 18 mois d'expérience professionnelle à temps plein, il bénéficie du tarif soutenu par la Région Alsace, lequel est différencié selon que l'auditeur est en emploi ou en recherche d'emploi.

A défaut de satisfaire aux conditions ci-dessus, c'est le tarif individuel réduit qui s'applique (retraité, étudiant, etc.).

L'auditeur s'engage à fournir tous les éléments nécessaires demandés par l'ARCnam Alsace visant à déterminer le tarif applicable.

Dans tous les cas l'ARCnam Alsace percevra un « Droit Individuel de Base » quel que soit le nombre d'unités d'enseignement prises en inscription.

L'acquittement des droits sera effectué par chèque établi à l'ordre de l'ARCnam Alsace. L'auditeur peut assister aux cours ou se présenter aux examens seulement après avoir rempli ses obligations de paiement.

ARTICLE 9 : Subventions relatives aux formations et obligations induites pour l'auditeur

Si l'auditeur bénéficie du tarif Région Alsace, il prend acte du fait que les formations dispensées dans le cadre du présent contrat lui confèrent les obligations suivantes qu'il accepte :

- La présence de l'auditeur à tous les cours est nécessaire. En cas d'absence de l'auditeur à un cours, celui-ci devra remettre un justificatif d'absence.
- L'auditeur est tenu de signer la feuille de présence présentée par l'enseignant lors de chaque séance.
- L'auditeur s'engage à répondre à l'évaluation de formation qui lui sera demandée à la fin de chaque session (et ses coordonnées sont communiquées à la Région Alsace pour une éventuelle évaluation téléphonique).

ARTICLE 10 : Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour la durée de l'année universitaire, à partir du 27 septembre 2010, avec, comme date de fin, la date de publication des résultats d'examen de rattrapage, en septembre 2011.

ARTICLE 11 : Modification du contrat par l'auditeur

L'auditeur peut modifier le présent contrat relativement aux unités d'enseignement prises en inscription.

Ces modifications feront l'objet d'un avenant au présent contrat.

En cas d'annulation de l'inscription à des sessions de formation ayant débuté à la date d'annulation, l'intégralité du montant des droits d'inscription reste définitivement acquis à l'ARCnam Alsace.

ARTICLE 12 : Résiliation du contrat par l'auditeur

L'auditeur peut résilier le présent contrat par courrier recommandé avec accusé de réception.

Auquel cas, le montant du Droit Individuel de Base reste définitivement acquis à l'ARCnam Alsace, ainsi que l'intégralité du montant des droits d'inscription aux sessions de formations ayant débuté à la date de résiliation.

ARTICLE 13 : Annulation de formation par l'ARCnam Alsace

En cas de force majeure résultant de l'indisponibilité de moyens pédagogiques et techniques (enseignants, locaux, matériels, ...) l'ARCnam Alsace pourra décider de ne pas assurer toutes ou partie des formations objets du présent contrat.

De même, s'il s'avérait que le nombre d'auditeurs inscrits à une formation n'était pas suffisant, l'ARCnam Alsace se réserve la possibilité de ne pas assurer ladite formation. Dans les deux cas précités d'annulation de formation, l'auditeur sera remboursé intégralement des sommes afférentes versées. En outre, l'auditeur ne pourra demander aucun dédommagement à l'ARCnam Alsace, pour quelque raison que ce soit, au titre des annulations de formation.

ARTICLE 14 : Informatique et liberté

En application de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, l'auditeur peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait dans tout fichier à l'usage de l'ARCnam Alsace. Ce droit d'accès peut être exercé au siège de l'ARCnam Alsace.

Fait **en double exemplaire** à

Le Directeur régional de l'ARCnam Alsace
François BERTRAND

en date du

L'Auditeur
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

FICHE NAVETTE 2010-2011 FOD

CENTRE ORGANISATEUR	CENTRE D'INSCRIPTION
	ALSACE – Centre de Mulhouse

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Mail :

Tél. privé :

Portable :

Professionnel :

Adresse :

Diplôme visé :

CODE	LIBELLE	ECTS	Confirmation (visa du centre organisateur)

I. PRISE EN CHARGE DE L'INSCRIPTION POUR LE CENTRE REGIONAL DE L'AUDITEUR

Je soussigné, **François BERTRAND**, agissant en qualité de Directeur du Centre Régional de **MULHOUSE** (centre d'inscription), demande l'inscription de
au centre organisateur.

* **J'atteste également que l'auditeur a bien réglé le montant de l'inscription.**

II. PRISE EN CHARGE DE L'INSCRIPTION PAR LE CENTRE ORGANISATEUR

Je soussigné(e),, agissant en qualité de responsable du Centre Régional de
.....(centre organisateur), atteste que l'inscription de
a bien été prise en compte.

Engagement de financement

A remplir uniquement en cas de convention avec l'entreprise

Raison sociale de l'établissement :

Adresse :

..... Téléphone :

Nom du responsable :

déclare que l'établissement ci-dessus désigné, prend en charge les droits d'inscription de :

Madame / Monsieur :

Inscrit(e) à l'ARCnam Alsace durant l'année 2010-2011

Pour les UE suivantes (indiquer uniquement le code UE)

Soit un total de €

Prise en charge des frais par un **organisme de gestion des fonds** (AGEFOS, ASFO, FAF) :

OUI NON

Si oui, indiquer le NOM et l'adresse de l'organisme :

.....

Téléphone de l'organisme :

Organisme et adresse de facturation :

Fait à : Le

Cachet de l'entreprise

Signature du responsable

Adhésion à l'ARCnam ALSACE

Madame, Monsieur,

Les centres d'enseignement du Cnam en Alsace sont gérés par l'Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers Alsace, dite ARCnam Alsace.

Si vous souhaitez participer à la vie de l'Association et notamment assister à l'Assemblée Générale qui se déroule à Colmar au moins une fois par an, vous pouvez en devenir membre adhérent.

Pour cela, il vous suffit de compléter le bulletin d'adhésion ci-dessous et de régler la cotisation annuelle de 15 € au moyen d'un chèque libellé au nom de l'ARCnam Alsace.

Faire un chèque séparé des droits d'inscription



BULLETIN D'ADHESION à l'ARCnam Alsace

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

☎ privé : ___/___/___/___/___ ☎ prof : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___

Email : _____

Souhaite adhérer à l'Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers – ARCnam Alsace - dont le siège social est situé 61 rue Albert Camus 68200 MULHOUSE.

Ci-joint un chèque de 15 € à l'ordre de l'ARCnam Alsace pour la cotisation de l'année 2010/2011.

Le :

Signature

FICHE D'INSCRIPTION FOD

Année universitaire 2010/2011

Nom :

Prénom :

Cochez le(s) module(s) choisi(s) à gauche, le niveau du diplôme et entourez le tarif appliqué

CODE	ENSEIGNEMENTS	S	Crédits	Tarif de base	Tarif Individuel réduit	Tarif Individuel Région	
						Actif	Demandeur d'emploi

INFORMATIQUE						O CP	O Niveau III		
MVA003	Combinatoires, probabilités, ordre, calcul booléen	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA001	Algorithmique programmation avec JAVA : notions de base	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA002	Algorithmique programmation avec JAVA : concepts objet	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA003	Principes et fonctionnement des systèmes d'exploitation	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA004	Architecture des machines	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA005	Algorithmique programmation avec JAVA : TP	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA006	Structures de données	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA007	Méthodes pour l'informatisation	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA008	Bases de données	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA009	Principes des réseaux informatiques	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA011	Développement d'applications avec les bases de données	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA013	Méthodes pour l'informatisation - compléments	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA016	Développement web (1)	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA017	Développement web (2)	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA018	Gestion de projet informatique	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA021	Développement web (3) : mise en pratique	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		

ENERGETIQUE						O Licence	O Niveau II	O Niveau I
ENM101	Machines à fluides	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM102	Combustion	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM103	Polluants et gaz à effet de serre - véhicules hybrides	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM104	Energies alternatives au pétrole	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM106	Optimisation énergétique des machines et moteurs	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM110	Conversion d'énergie par turbomachines	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €	

COMPTABILITE, MANAGEMENT, GESTION						O Licence	O CP	O CC	O Niveau III	O Niveau II
CCE001	Outils et démarche de la communication écrite et orale	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €			
EAR001	Economie générale 1	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €			
EAR002	Economie générale 2	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €			
DNF001	Préparation au certificat informatique et internet niveau 1	S1-2	4	560 €	128 €	44 €	0 €			
DSY005	Bases de l'organisation	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €			

RESSOURCES HUMAINES						O Licence	O CP	O Niveau III	O Niveau II
DRS004	Droit de la sécurité sociale	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DRS102	Droit du travail : relations collectives	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DRS105	Prévoyance complémentaire - politique de l'emploi	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DRS106	Droit social européen et international	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DSY101	Modèles et représentations de l'organisation - classique	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DSY102	Modèles et représentations de l'organisation- actuelles	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		

Autres UE à remplir manuellement						O Licence	O CP	O CC	O Niveau III	O Niveau II	O Niveau I

Merci de préciser l'intitulé du diplôme :

Payé le:	Inscrit par :	Sous-total	€	€	€	€	
		Droit de base	0 €	120 €	120 €	120 €	€
		TOTAL	€	€	€	€	€

FICHE D'INSCRIPTION FOD

Année universitaire 2010/2011

Nom :

Prénom :

Cochez le(s) module(s) choisi(s) à gauche, le niveau du diplôme et entourez le tarif appliqué

CODE	ENSEIGNEMENTS	S	Crédits	Tarif de base	Tarif Individuel réduit	Tarif Individuel Région	
						Actif	Demandeur d'emploi

INFORMATIQUE						O CP	O Niveau III		
MVA003	Combinatoires, probabilités, ordre, calcul booléen	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA001	Algorithmique programmation avec JAVA : notions de base	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA002	Algorithmique programmation avec JAVA : concepts objet	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA003	Principes et fonctionnement des systèmes d'exploitation	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA004	Architecture des machines	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA005	Algorithmique programmation avec JAVA : TP	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA006	Structures de données	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA007	Méthodes pour l'informatisation	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA008	Bases de données	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA009	Principes des réseaux informatiques	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
NFA011	Développement d'applications avec les bases de données	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA013	Méthodes pour l'informatisation - compléments	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA016	Développement web (1)	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA017	Développement web (2)	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA018	Gestion de projet informatique	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €		
NFA021	Développement web (3) : mise en pratique	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		

ENERGETIQUE						O Licence	O Niveau II	O Niveau I
ENM101	Machines à fluides	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM102	Combustion	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM103	Polluants et gaz à effet de serre - véhicules hybrides	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM104	Energies alternatives au pétrole	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM106	Optimisation énergétique des machines et moteurs	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €	
ENM110	Conversion d'énergie par turbomachines	S2	4	560 €	128 €	44 €	0 €	

COMPTABILITE, MANAGEMENT, GESTION						O Licence	O CP	O CC	O Niveau III	O Niveau II
CCE001	Outils et démarche de la communication écrite et orale	S1	4	560 €	128 €	44 €	0 €			
EAR001	Economie générale 1	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €			
EAR002	Economie générale 2	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €			
DNF001	Préparation au certificat informatique et internet niveau 1	S1-2	4	560 €	128 €	44 €	0 €			
DSY005	Bases de l'organisation	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €			

RESSOURCES HUMAINES						O Licence	O CP	O Niveau III	O Niveau II
DRS004	Droit de la sécurité sociale	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DRS102	Droit du travail : relations collectives	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DRS105	Prévoyance complémentaire - politique de l'emploi	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DRS106	Droit social européen et international	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DSY101	Modèles et représentations de l'organisation - classique	S1	6	840 €	192 €	66 €	0 €		
DSY102	Modèles et représentations de l'organisation- actuelles	S2	6	840 €	192 €	66 €	0 €		

Autres UE à remplir manuellement						O Licence	O CP	O CC	O Niveau III	O Niveau II	O Niveau I

Merci de préciser l'intitulé du diplôme :

Payé le:	Inscrit par :	Sous-total	€	€	€	€	
		Droit de base	0 €	120 €	120 €	120 €	€
		TOTAL	€	€	€	€	€